

Règlement Gravel by Omnino dans le cadre du Brumath Bike Festival

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

L'organisation de la randonnée **Gravel by Omnino** est placée sous l'assurance d'une manifestation sportive sans classement et sans chronométrage. Elle se déroulera **le dimanche 5 octobre 2025**, dans le cadre du Brumath Bike Festival.

La randonnée est ouverte à toute personne majeure, homme ou femme. Deux circuits sont proposés :

- Environ **45 km / 250 m D+**
- Environ **90 km / 500 m D+** (*ravitaillement à mi-parcours*)

Ces parcours empruntent des sentiers, chemins de terre et routes, **suivant une trace GPX** transmise lors de l'enregistrement.

La randonnée se déroule sur des voies ouvertes à la circulation, **dans le strict respect du Code de la route**. Aucun signaleur n'est présent, aucun classement n'est établi, aucune performance mesurée.

Départ libre : entre 8h00 et 10h00

Départ groupé conseillé à 8h00

ARTICLE 1.2 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE

La participation implique l'acceptation **sans réserve** du présent règlement, de l'éthique de l'événement et des consignes de l'organisateur.

Ce dernier se réserve le droit de modifier à tout moment ce règlement. Les mises à jour seront communiquées aux participants via l'adresse e-mail fournie.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La randonnée est ouverte à toute personne majeure (18 ans révolus le jour de l'épreuve), licenciée ou non, sans condition de nationalité.

Aucun certificat médical n'est requis, conformément à la réglementation du cyclotourisme en France.

Nombre limité : 250 participants.

Le port du casque est obligatoire.

2.1 Engagement du participant

Chaque participant reconnaît :

- Avoir lu et accepté ce règlement
- Connaître les risques liés à la pratique du vélo
- Être autonome sur un parcours accidenté et en conditions climatiques variées

- Respecter les propriétés privées traversées
- Porter assistance à un autre participant en difficulté

2.2 Respect de l'environnement

Gravel by Omnino est un événement éco-responsable. Le respect de la nature est une priorité. **Tout abandon de déchet est interdit** et pourra entraîner l'exclusion de l'épreuve.

2.3 Matériel et équipements obligatoires

Vélos autorisés :

- Gravel avec cintre route
- Cyclo-cross
- Vélos avec pneus ≥ 35 mm
- VTT / VTC / VAE avec cintre plat

Équipements obligatoires :

- Casque homologué (CE), jugulaire attachée
- Compteur GPS pour suivre la trace GPX
- Téléphone chargé avec GPS actif
- 1 L d'eau minimum + alimentation
- Équipements recommandés :
 - Gants, vêtements réfléchissants
 - Pompe, chambre à air ou solution anti-crevaisson
 - Multi-tool vélo
 - Pochette à déchets

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

3.1 Inscriptions

Uniquement **en ligne sur le site brumath-bike-festival.fr**

L'inscription est **nominative**, mais transférable en cas d'empêchement.

3.2 Tarifs & contenu de l'inscription

L'inscription comprend :

- La trace GPX
 - Un ravitaillement (grand parcours)
 - Un goodie
-

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE LA RANDONNÉE

4.1 Horaires – Dimanche 5 octobre 2025

- **Départ** : entre 8h00 et 10h00 – Plan d'eau de Brumath (rue du plan d'eau)
- **Ravitaillement** : à mi-parcours pour le 90 km (Giant Store Haguenau)
- **Arrivée estimée** : entre 11h et 15h – même lieu

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en cas de conditions particulières (météo, sécurité).

4.2 Parcours

- Suivi **obligatoire de la trace GPX**
- Rouler seul, en binôme ou petit groupe de **10 personnes max**
- Aucun balisage, pas de signaleur

ARTICLE 5 : CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION

En cas de force majeure (intempéries, pandémie, sécurité), l'organisation pourra :

- Décaler l'horaire de départ
- Réduire ou neutraliser le parcours
- Annuler l'événement

En cas d'annulation, les frais d'inscription seront **remboursés**.

ARTICLE 6 : TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'événement respecte les textes suivants :

- Décret n°2012-312 du 5 mars 2012
- Arrêté du 3 mai 2012 – NOR IOCA1222710A
- Circulaire interministérielle n° DS/2012/305 et DMAT/2012/000646

La randonnée n'a **aucune priorité de passage** sur les routes empruntées.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

Tout participant autorise l'utilisation de son image (photos, vidéos, drones) à des fins de promotion du **Gravel by Omnino** / Brumath Bike Festival.

Cette autorisation est valable **dans le monde entier** et pour une durée illimitée, sauf opposition explicite.

ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la communication de l'événement.

Conformément à la loi n°78-17 et ses modifications, chaque participant peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données en contactant l'organisateur.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à **Gravel by Omnino** implique **l'acceptation totale** du présent règlement.

Celui-ci sera consultable sur la page Facebook de l'événement et sur place lors de l'accueil.